



CHAMPIONNAT U 13 FEMININ SAISON 2026 / 2027 REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE

Le championnat « U 13 Féminin » est composé de 9 poules de 6 équipes qui se rencontreront en match ALLER.

Un classement inter poules des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sera effectué. Afin de qualifier les équipes au niveau régionales et ceux qui joueront dans les différents niveaux départementales.

DEUXIEME PHASE

Les 4 meilleurs premiers accéderont au niveau Régional, sauf si un club a déjà une équipe qui évolue au niveau Régional. La place sera proposée à une autre équipe classée première dans l'ordre du classement.

A l'issue de la première phase de Brassage, les équipes seront réparties en trois niveaux

- « ELITE » Les 5 autres équipes classées 1^{ère} de chaque poule, les 9 équipes classées 2^{ème} et les 2 meilleurs 3^{ème}.
- « EXCELLENCE » Les 7 autres équipes restantes classées 3^{ème} et les 9 équipes classées 4^{ème}
- « PROMOTION » Les 9 équipes classées 5^{ème} et les 9 équipes classées 6^{ème}

Attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin ELITE »

A l'issue de la 1^{ère} Phase :

- ⇒ Les 5 autres équipes classées 1^{ère} de chaque poule, les 9 équipes classées 2^{ème} et les 2 meilleurs 3^{ème} seront réparties en 2 poules de 8 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « ELITE ».
- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en match ALLER/RETOUR pour l'attribution du titre U13F ELITE.

Dates retenues : **Week-end : 22 et 29 mai 2027**

ARBITRAGE U13F ELITE :

Les arbitres sont désignés par le répartiteur arbitre du district concerné. Les frais d'arbitrage sont régler à part égale par les clubs même si le club à une école d'arbitrage.

Attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin EXCELLENCE »

A l'issue de la 1^{ère} Phase :

- ⇒ Les 7 autres équipes restantes classées 3^{ème} et les 9 équipes classées 4^{ème} seront réparties en 2 poules de 8 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « EXCELLENCE ».
- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en match ALLER/RETOUR pour l'attribution du titre U13F EXCELLENCE.

Dates retenues : **Week-end : 22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin PROMOTION »

A l'issue de la 1^{ère} Phase

- ⇒ Les 9 équipes classées 5^{ème} et les 9 équipes classées 6^{ème} seront réparties en 2 poules de 10 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « PROMOTION ».
- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en match ALLER/RETOUR pour l'attribution du titre U13F PROMOTION.

Dates retenues : **Week-end : 22 et 29 mai 2027**

N.B.

AMBLETEUSE /MARQUISE reçoit salle MUNICIPALE à AMBLETEUSE

BERCK reçoit salle OSTERMEYER

Responsable du Championnat 1^{ère} et 2^{ème} phase

Olivia LEGER

Tél. 03 21 41 93 0

og.leger@laposte.net